

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2627

1^{er} décembre 2010

SOMMAIRE

Abira Holding S.A.	126085	Howamed S.C.I.	126085
Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l.	126083	Lotharingen Finanz AG	126087
Advanta Investholding S.à r.l.	126086	Miros Investment Holding et Cie	126095
Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.	126084	Mominvest S.A.	126062
Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l.	126084	Oberhausen S.à r.l.	126050
AEW Europe S.à r.l.	126086	Optimal Participations S. à r.l.	126078
Allianz Global Investors Islamic Fund ...	126084	Sapori & Gusti S.à.r.l.	126077
A.M.H. Luxembourg S.à r.l.	126083	SC Concept S.A.	126077
A.M.I. Participations S.A.	126084	Scope Investments S.à r.l.	126077
Anfield1 S.à r.l.	126085	Sebastian S.A.	126077
Antrax Holding S.A.	126087	Sempre S.A.	126078
Antrax Holding S.A.	126091	Sigma Fin International S.à.r.l.	126062
Antrax S.A. - SPF	126091	Sigma Trust International Sàrl	126080
AP Portico S.à r.l.	126081	Sigma Trust International Sàrl	126080
Aquarius Investholding S.à r.l.	126087	Sirenis S.A.	126081
Archipel Newko S.A.	126087	Sireo Immobilienfonds No. 4 Göteborg S.à.r.l.	126062
Arctico S.A.	126095	Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l.	126063
Baltar Invest S.à r.l.	126096	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l.	126063
BlackRock European Holdings S.à r.l. ...	126095	Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A.	126081
Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A.	126096	Solara S.à r.l.	126082
Business Office Services International S.A.	126086	St-Georges S.A.	126063
CMT Lux S.A.	126096	TH KazMunaiGaz S.A.	126083
Credit Co-Invest II	126086	Transports Pinto et Druï	126082
CSN Panama S.à.r.l.	126063	Transports Pinto et Druï	126082
Fondation Romi	126080	Trèfle ISE Sàrl	126083
Global Liability Reinsurance Company ..	126081	Treveria Holdings S.à r.l.	126082

Oberhausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 156.270.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of October,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Sanne Trust Company Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey and having its registered office at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, registered with the Companies Registry under number 41570, acting in its capacity as trustee of the Oberhausen Charitable Trust, a charitable trust declared under the laws of Jersey, and having its address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 7 October 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée under the name of "Oberhausen S.à r.l." (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by these articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least. However, no transfer will be permitted or recognized if the effect of such transfer would cause the Company's classification as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes to cease.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the

Company's management and representation. No non-Luxembourg resident manager may be appointed where it would result in the majority of the board of managers being non Luxembourg residents of one and the same foreign country. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s). The exercise of any function of the board of managers in relation to the management and control of the Company shall not be performed in a country other than Luxembourg.

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several Luxembourg resident managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that where such powers extend beyond implementation and company decisions without such discretion, such persons are Luxembourg resident(s).

14.5 The Company shall maintain at all times a bank account in Luxembourg.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers (or any committee thereof) shall meet exclusively in Luxembourg upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place in Luxembourg indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least two (2) of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In any case, at least one Luxembourg resident manager shall be present at such meetings. If more than two (2) board members attend a meeting of the board of managers, a majority of Luxembourg resident managers shall be present.

18.3 Vote

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A Luxembourg resident manager may not appoint a non-Luxembourg resident manager as his/her/its proxy.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board held through such means of communication must be initiated in Luxembourg and any non-Luxembourg resident manager can only attend such board meeting after it has been initiated. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two (2) managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated, in accordance with Article 14.3, acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Independent auditor(s).

21.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises appointed by the manager(s) and remunerated by the Company.

21.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law. The independent auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.3 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the manager(s).

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory indicating all the movable and immovable assets of and all debts owed to and by the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

23.2 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.3 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation Law.

Art. 24. Interim dividends. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's independent auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law.

26.1 These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law.

26.2 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Companies Law amendments thereto.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2011.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscriber, Sanne Trust Company Limited, acting in its capacity as trustee of the Oberhausen Charitable Trust, aforementioned, declares to subscribe the five hundred (500) shares.

All the shares are entirely paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

General meeting of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, then immediately passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at six (6).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Mr Philip Godley, born on 21 March 1974, in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;
 - b) Mr Daniel McKeon, born on 11 September 1973, in Romsey, United Kingdom, with professional address at 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;
 - c) Mr Peter Dickinson, born on 1 March 1966, in Nuneaton, United Kingdom, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - d) Mrs Geneviève Blauen-Arendt, born on 28 September 1962, in Arlon, Belgium, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - e) Mr Marc Schmit, born on 13 May 1959, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - f) Mr Fernand Heim, born on 3 October 1952, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2011 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.
4. The address of the Company's registered office is set at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Sanne Trust Company Limited, une limited company constituée et existant selon les lois de Jersey et ayant son siège social au 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey, immatriculée au Companies Registry sous le numéro 41570, agissant en sa qualité de trustee de Oberhausen Charitable Trust, un charitable trust déclaré sous les lois de Jersey et ayant son adresse au 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey,

dûment représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 octobre 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Oberhausen S.à r.l." (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles, ainsi que les risques résultants des obligations assumées par des tiers ou relatifs à toutes ou partie des activités de tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société assumera ces risques en acquérant des actifs, en garantissant des obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou disposer des créances et actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions, intérêts financiers et autres sûretés. La Société peut accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère impliquée dans une telle opération de titrisation.

La Société pourra effectuer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants. Cependant, aucun transfert n'est permis ou reconnu si l'effet d'un tel transfert est que la Société cesse d'être classée comme une société non-imposable aux yeux des autorités fiscales fédérales des Etats-Unis.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Aucun gérant non-résident luxembourgeois ne doit être nommé s'il en résulte que la majorité du conseil de gérance sont des non-résidents luxembourgeois issus d'un seul et même pays étranger. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés. L'exercice d'une fonction du conseil de gérance en relation avec la gérance et le contrôle de la Société ne doit pas être effectué dans un pays autre que le Luxembourg.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants résidents luxembourgeois ou à toute autre personne, associée ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société, pourvu que, lorsque de tels pouvoirs s'étendent au-delà de l'exécution et les décisions de la Société sans discrétion, de telles personnes soient des résidents luxembourgeois.

14.5 La Société doit en tout moment avoir un compte en banque au Luxembourg.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance (ou tout comité du conseil de gérance) se réunit exclusivement à Luxembourg sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. En toute hypothèse, au moins un gérant résident luxembourgeois doit être présent à ces réunions. Si plus de deux (2) membres du conseil participent à une réunion du conseil de gérance, une majorité de gérants résidents luxembourgeois doit être présente.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de sa catégorie

comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant résident luxembourgeois ne peut nommer un gérant non-résident luxembourgeois comme son représentant.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés doit être initié au Luxembourg et tout gérant non-résident luxembourgeois ne peut atteindre un tel conseil de gérance après qu'il ait été initié. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature du gérant unique ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué conformément à l'article 14.3, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Les données comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises choisi parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises nommé par le(s) gérant(s) et rémunéré par la Société.

21.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les sociétés commerciales et par la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.3 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par le (s) gérant(s).

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières de toutes les dettes actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

23.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.3 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.5 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation.

Art. 24. Dividendes intérimaires. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le réviseur d'entreprises de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable.

26.1 Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis.

26.2 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur la Titrisation ou la Loi sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par Sanne Trust Company Limited, agissant en sa qualité de trustee de Oberhausen Charitable Trust, prénommée.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200).

Assemblée générale de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a immédiatement pris à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à six (6).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974, à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, JE4 5UT, Jersey;

b) Monsieur Daniel McKeon, né le 11 septembre 1973, à Romsey, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 13, Castle Street, St Helier, JE4 5 UT;

c) Monsieur Peter Dickinson, né le 1 mars 1966, à Nuneaton, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

d) Madame Geneviève Blauen-Arendt, née le 28 septembre 1962, à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

e) Monsieur Marc Schmit, né le 13 mai 1959, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

f) Monsieur Fernand Heim, né le 3 octobre 1952, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2011 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, date indiquée qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. LAC/2010/45254. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (Signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010143096/667.

(100163374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sigma Fin International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sigma Fin International S.à r.l.

Maria Luce Sampietro

Référence de publication: 2010143116/12.

(100163635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Göteborg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.825.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143117/10.

(100163847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 50.651.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 octobre 2010 au siège social de la société

L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs M. Bruno ABBATE et Me Isabelle CLAUDE et nomme en leur remplacement:

- Dodial S.A., immatriculée N° 067252 auprès du registrar of International Business Companies des Seychelles avec siège social à S.T. Louis Ward 25, 1388, Victoria, MAHE, SEYCHELLES, représentée par Me Isabelle Claude, demeurant professionnellement au 69 rue de la Semois, L-2533 LUXEMBOURG;

- Alter Director INC., immatriculée N° 671433 auprès du registre du commerce de PANAMA, avec siège social à Calles y Aquilino de la Guardia 50, piso 21, Panama, République de PANAMA, représentée par M. Bruno ABBATE, demeurant professionnellement au 69 rue de la Semois, L-2533 LUXEMBOURG.

Leurs mandats arriveront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2010143672/23.

(100163870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.083.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143118/10.

(100163849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.718.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143119/10.

(100163848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

St-Georges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143120/10.

(100163948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

CSN Panama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 212.001.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.480.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of October,
Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Companhia Siderúrgica Nacional, a listed public company incorporated and governed by the laws of Brazil, with registered office at Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brazil, registered with the Cadastro Nacional da Pessoa Jurídica of the República Federativa do Brasil under number 33.042730/0001-04 and listed on the São Paulo and New York Stock Exchange under the quote sign SID,

Here represented by Ms. Flora Gibert with French nationality, of legal age according to her nationality, married, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with Identity Number 0911LUX00089.

She appears in the name and on behalf of the company Companhia Siderúrgica Nacional, in her capacity as proxy holder by virtue of a proxy given to her on October 13, 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional is the Sole Member of CSN Panama S. à r.l., a société à responsabilité limitée, validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365

MUNSBACH, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 105.480 (hereinafter the "Company"); the Company transferred its registered office from Panama to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger (aforementioned), on December 29, 2004, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 384 on April 27, 2005 (the "Sole Member").

According to article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Company is allowed to change its nationality with the unanimous consent of its members.

I, THE NOTARY state that the person appearing before me has the legal capacity and is legitimate to grant this Public Deed; and I state under my responsibility that in my opinion, she has accredited to me enough faculties to execute into public deed the resolutions she is delivering to me and that are incorporated into this Public Deed. The agenda of the meeting is the following:

- a) Change of the Company's name from CSN Panama S.à r.l. to CSN Americas, S.L.
- b) Change of the currency of the Company's share capital from US Dollars into Euros and determination that the Company's share capital will from now on amount to one hundred fifty one million eight hundred seventy seven thousand nine hundred forty six Euros (EUR 151,877,946) divided into one hundred fifty one million eight hundred seventy seven thousand nine hundred forty six (151,877,946) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1).
- c) Transfer of the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg to Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.
- d) Adoption of the Spanish nationality by the Company.
- e) Subordination of the Company under the Spanish legal regime and complete restatement of the articles of association in order to bring them in conformity with Spanish laws.
- f) Discharge granted to the category A and the category B managers and appointment of the Joint Directors of the Company.
- g) Granting of powers of attorney in favor of Mr. Marcelo Martins Fonseca and Mr. Mario Enrique Melillo to execute any actions and steps which may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain.
- h) Authorization to be given to any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to execute any and all formalities with the Luxembourg authorities and especially the formalities with the Luxembourg Trade and Companies Register.
- i) Resolutions to be taken under points a, b, c, d, e and f of this agenda under the resolutive condition that the transfer of the registered office is not accepted by the Spanish authorities.
- j) Miscellaneous

On the basis of this agenda, the Sole Member takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company from CSN Panama S. à r.l. to CSN AMERICAS, S.L. A copy of the certificate issued by the Spanish Central Commercial Registry regarding the corporate name is attached to the present deed.

Second resolution

The Sole Member resolves that the currency of the Company's share capital shall be changed from US Dollars to Euros on the basis of the USD - EUR exchange rate (EUR 1 = USD 0,7164) as applicable according to the European Central Bank at October 14, 2010 at 2pm Luxembourg time.

Following such change of currency, the share capital of the Company will henceforth be set at one hundred fifty one million eight hundred seventy seven thousand nine hundred forty six Euros (EUR 151,877,946) divided into one hundred fifty one million eight hundred seventy seven thousand nine hundred forty six (151,877,946) participations, each having a par value of one Euro (EUR 1) which are equal, indivisible and may be accumulated. Participations shall not be considered to be shares of stock, may not be represented by negotiable instruments and may not be called shares. The participations are fully subscribed and paid-up by the Sole Member of the Company and solely attributed to the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member resolves to transfer with immediate effect the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, to Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts with immediate effect the Spanish nationality.

Fifth resolution

As of the date of the transfer of the Company from Luxembourg to Spain, the Company shall henceforth be governed by Spanish Law, i.e. by the Royal Decree Legislative 1/2010, July 2, by means of it is approved the Consolidating Acts of

the Capital Companies, and another legal applicable regulations and in particular by its articles of association. In order to comply with Spanish law, the Sole Member decides to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company.

The new statutory text is composed in Spanish and will henceforth read as follows:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA "CSN AMERICAS, S.L."

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN AMERICAS S.L., y se regirá por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o análogo.

Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias, Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 151.877.946 euros, representado por 151.877.946 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 151.877.946 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente.

Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. Libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario. En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días. El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio.

El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurran a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos.

Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría. El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Organo de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía.

El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos.

El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día. Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada. Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C. Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdo sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Titulo IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Titulo V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor. Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital."

This text substitutes the prior one which will not have effects any more.

Sixth resolution

The Sole Member resolves to grant discharge to the following category A and category B managers:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Spain;
- Mr. Mario Enrique Melillo, category A manager, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain;

- Mr. Enéas Garcia Diniz, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi - Sao Paulo, Brazil;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi - Sao Paulo, Brazil;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, category B manager, with professional address at 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi - Sao Paulo, Brazil;
- Mr. Marco Weijermans, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Robert van't Hoeft, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Fabrice Rota, former category B manager with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Member approves to amend the current Management Body of the Company replacing the previous Board of Managers with five Joint Directors.

The Sole Member decides to appoint the following people for an indefinite term:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q;
- Mr. Mario Enrique Melillo, of Italian nationality, of legal age according to his nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B;
- M. Enéas Garcia Diniz, of Brazilian nationality, of legal age according to this nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, Sao Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CZ087080, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Paulo Penido Pinto Marques, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, Sao Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality CZ614011, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained;
- Mr. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, Sao Paulo, Brazil and holder of passport of his nationality number CY972440, in force, whose Spanish Tax Identity Number (NIE) is actually under process to be obtained.

Seventh resolution

The Sole Member resolves to grant powers of attorney in favor of the following people:

- Mr. Marcelo Martins Fonseca of Brazilian nationality, of legal age according to his nationality, married, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain and holder of passport of his nationality number CV019805, in force, with Spanish Tax Identity Number Y1040407-Q and Mr. Mario Enrique Melillo of Italian nationality, of legal age according to this nationality, single, with professional address at Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Spain, and holder of passport of his nationality number F082374, in force with Spanish Tax Identity Number Y0601378-B, in order to carry out the faculties, individually or jointly and severally, as follows:
 - To incorporate into Public Deed any kind of resolutions adopted by the General Sole Members Meeting and/or the Board of Directors, without any form of exception, taking as a basis the Minutes or the Minutes Book or certification of said agreements, being able to sign any document and carry out any necessary step to register in the Commercial Registry the aforementioned resolutions, in accordance with the Article 108.3 of the Spanish Commercial Registry Regulation currently in force.
 - To appear before the Spanish Notary Public or foreign Notary Public in order to raise into a Public Deed any private document that amends, completes, corrects this Public Deed including rectifications and clarifications to inscribe it in the Commercial Registry of Madrid (Spain).
 - To take whatever actions and steps may be necessary so that the transfer of the registered office of the Company to Spain has full legal effects in Spain, being entitled towards this end to sign, modify, complete, amend and submit whatever applications, authorizations, declarations and other documents before the Spanish Public Authorities, specially before the Spanish Tax Authorities, the General Office of Trade and Investment and the Spanish Ministry of Economy and Finance Spanish.

Eighth resolution

The Sole Member resolves to appoint any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting individually in order to execute on behalf of the Company any and all formalities with the Luxembourg Authorities and especially the formalities related to the de-registration the Company with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Ninth resolution

The Sole Member resolves that the Company will continue its operations as required under the articles of association which remain attached to the present deed. Following the above resolved transfer of the registered address from Luxembourg to Spain, the Company will continue its operations in Spain as Spaniard company on the date on which the public deed of transfer is effective.

Tenth resolution

The Sole Member decides that the resolutions taken in relation with points a, b, c, d, e and f of the agenda of this meeting are taken under the resolutive condition of a refusal of the transfer of the registered office by the Spanish authorities.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, remplaçant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- Companhia Siderúrgica Nacional, une société cotée constituée et régie selon les lois du Brésil, ayant son siège social à Rua São José, n. 20, sala 1602, Rio de Janeiro, RJ, Brésil, enregistrée au Castrado Nacional da Pessoa Jurídica de la République Fédérale du Brésil sous le numéro 33.042730/0001-04 et cotée en bourse de São Paulo et de New York sous le signe SID.

ici représentée par Madame Flora Gibert, de nationalité française, majeure selon les lois de sa nationalité, mariée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, avec numéro de carte d'identité 0911LUX00089, en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2010.

Companhia Siderúrgica Nacional est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CSN Panama S.à r.l., ayant son siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 MÜNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.480 (ci-après la «Société»). La Société a transféré son siège social de Panama au Luxembourg aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger (précité) en date du 29 Décembre 2004, publié au Mémorial dans le Recueil Spécial C sous le numéro 384 le 27 Avril 2005 (l'«Associé Unique»).

En vertu de l'article 199 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur, la Société peut changer de nationalité à l'unanimité des droits de vote de ses associés.

Je, soussigné, le NOTAIRE, affirme que la personne présente devant moi a la capacité légale et est bien-fondée à signer cet Acte Notarié; et j'affirme sous ma responsabilité qu'à mon sens elle dispose des pouvoirs nécessaires pour signer en tant qu'acte notarié les résolutions qu'elle me délivre et qui sont incorporées à cet Acte Notarié.

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- a) Changement de la dénomination sociale de la Société de CSN Panama S.à.r.l. en CSN Americas, S.L.
- b) Changement de devise du capital social de la Société de Dollars américains en Euros et la fixation du capital social de la Société à compter de ce jour à cent cinquante-et-un millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent quarante six Euros (EUR 151,877,946) réparti en cent cinquante-et-un millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent quarante six (151,877,946) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.
- c) Transfert du siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365, MÜNSBACH, Grand-Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.
- d) Adoption de la nationalité espagnole.
- e) Soumission de la Société au droit espagnol et refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois espagnoles.
- f) Décharge à donner aux gérants de catégorie A et de catégorie B de la Société et nomination de Directeurs Communs de la Société.

g) Pouvoir à accorder à Messieurs Marcelo Martins Fonseca et Mario Enrique Melillo pour procéder à toutes les actions et démarches nécessaires en vue du transfert juridique effectif du siège de la Société en Espagne.

h) Pouvoir à donner à quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. de procéder à l'ensemble des formalités à effectuer auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités à effectuer au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

i) Résolutions à prendre en vertu des points a, b, c, d, e et f de cet ordre du jour sous condition résolutoire de la non autorisation du transfert de siège social par les autorités espagnoles.

j) Divers.

Sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de CSN Panama S.à.r.l. en CSN AMERICAS, S.L. Une copie du certificat émis par le Registre Commercial

Central Espagnol concernant la dénomination sociale de la Société est annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide du changement de devise de la Société de Dollars américains en Euros sur la base du cours de change USD - EUR (EUR 1= USD 0,7164) telle que applicable par la Banque Centrale Européenne au 14 Octobre 2010 à 14 heures. A la suite du changement de devise, le capital social de la Société sera dorénavant fixé à cent cinquante-et-un millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent quarante six Euros (EUR 151,877,946) réparti en cent cinquante-et-un millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent quarante six (151,877,946) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (1 Euro) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 9, Parc d'Activité de Syrdall, L-5365 MÜNSBACH, Grand Duché de Luxembourg, à Paseo de la Castellana 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte avec effet immédiat la nationalité espagnole.

Cinquième résolution

A compter de la date du transfert de la Société du Luxembourg à l'Espagne, la Société sera dorénavant gouvernée par les lois espagnoles, c'est-à-dire par le Décret Législatif Royal 1/2010 du 2 Juillet, lequel approuve, et toute autre réglementation légale applicable et en particulier les statuts.

Afin de mettre la Société en conformité avec le droit espagnol, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société.

Le nouveau texte des statuts est rédigé en espagnol et est énoncé de la façon suivante:

ESTATUTOS SOCIALES DE LA COMPAÑÍA "CSN AMERICAS, S.L."

Título I. Determinaciones generales

Art. 1. Denominación social. La Sociedad se denominará CSN AMERICAS S.L., y se registrará por los presentes Estatutos y en cuanto en ellos no se halle previsto, por las disposiciones legales vigentes y, en particular, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de julio, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 2. Objeto social. El objeto social comprende la actividad de adquisición, tenencia, gestión y administración de títulos y acciones o de cualquier forma de representación de participaciones en el capital de entidades residentes y no residentes.

Asimismo, la Sociedad podrá llevar a cabo la prestación de servicios financieros tales como la gestión y colocación de los recursos propios y los del grupo empresarial del que forme parte con exclusión de las actividades reservadas por ley a las instituciones de inversión colectiva, a las entidades de financiación, así como lo expresamente reservado por la Ley del Mercado de Valores a las agencias y/o sociedades de valores y bolsa.

Tales actividades podrán ser desarrolladas por la Sociedad bien de forma directa, o bien de cualquier otra forma admitida en Derecho, como la participación en calidad de socio y/o accionista en otras entidades de objeto idéntico o análogo.

Quedan excluidas todas aquellas actividades para cuyo ejercicio la ley exija requisitos especiales hasta tanto no sean cumplidos por la Sociedad.

Si las disposiciones legales exigiesen para el ejercicio de alguna de las actividades comprendidas en el objeto social algún título profesional, o autorización administrativa, o inscripción en registro público, dicha actividad deberá realizarse por medio de persona que ostente dicha titularidad profesional y, en su caso, no podrá iniciarse antes de que se hayan cumplido los requisitos administrativos exigidos.

Art. 3. Domicilio social. La Sociedad tiene su domicilio en Paseo de la Castellana número 52, Planta 2B-Madrid, 28046 (España).

Previo acuerdo de la Junta General, el domicilio podrá ser trasladado a cualquier otro punto del territorio nacional. El Órgano de Administración podrá acordar el traslado del domicilio social dentro del mismo término municipal, así como la creación de Agencias, Sucursales, Delegaciones, Filiales y Corresponsalías tanto en territorio nacional como en el extranjero.

Art. 4. Duración. La Sociedad tiene duración indefinida y continuará sus operaciones en España como compañía española desde el día de la firma de la correspondiente escritura de traslado de domicilio.

Título II. Capital social y participaciones

Art. 5. Capital social. El capital social se fija en la suma de 151.877.946 euros, representado por 151.877.946 participaciones sociales, numeradas correlativamente del 1 al 151.877.946 ambos inclusive, de 1 Euro de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles, que no podrán incorporarse a títulos negociables ni denominarse acciones.

Art. 6. Participaciones sociales. Las participaciones sociales no se representarán en ningún caso por títulos especiales, nominativos o al portador, ni se expedirán tampoco resguardos provisionales acreditativos de una o varias participaciones sociales. El único título de propiedad está constituido por la escritura fundacional, o por las escrituras que se otorguen en casos de ampliación de capital.

Y en caso de transmisión inter vivos o mortis causa, por el documento público correspondiente.

Las certificaciones del Libro Registro de Socios en ningún caso sustituirán al título público de adquisición.

Art. 7. Transmisión de participaciones. En la transmisión de participaciones sociales se aplicará lo dispuesto en la Ley. La transmisión de participaciones sociales se formalizará en documento público y se comunicará a la Sociedad, por escrito, indicando el nombre o denominación social, nacionalidad y domicilio del nuevo socio, sin cuyo requisito no podrá el adquirente pretender el ejercicio de los derechos que le correspondan en la Sociedad.

Art. 8. Derechos de los socios. Cada participación social otorga a su propietario la condición de socio y le confiere los derechos recogidos en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 9. Libro registro de socios. La Sociedad llevará un Libro Registro de Socios, en el que se inscribirán sus circunstancias personales, las participaciones sociales que cada uno de ellos posea y la constitución de derechos reales y otros gravámenes sobre las mismas y las variaciones que se produzcan. Cualquier socio podrá consultar este Libro Registro, que estará bajo el cuidado y responsabilidad del Órgano de Administración. El socio tiene derecho a obtener una certificación de sus participaciones en la Sociedad, así como el nombre de los titulares de derechos reales o de gravámenes que pesen sobre las mismas y que figuren en el Libro Registro.

Art. 10. Participación pro indiviso. Las participaciones son indivisibles.

Siempre que una participación social pertenezca pro indiviso a varias personas, éstas habrán de designar la que haya de ejercitar los derechos inherentes a esa participación. A pesar de ello, y en caso de incumplirse las obligaciones derivadas de la condición de socio, responderán solidariamente todos los comuneros.

Art. 11. Prenda, Embargo y usufructo. En los casos de prenda y embargo de participaciones sociales, se observará lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

En caso de usufructo de participaciones, la cualidad de socio reside en el nudo propietario. En las relaciones entre el usufructuario y el nudo propietario regirá lo que determine el título constitutivo del usufructo y, en su defecto, lo dispuesto en la legislación civil aplicable.

Título III. Órganos de la sociedad

Art. 12. Órganos de la sociedad. Los órganos de la sociedad son:

- a) La Junta General.
- b) El Órgano de Administración, que podrá adoptar cualquiera de las formas que luego se establecen, mediante acuerdo de la Junta General

A. Junta general

Art. 13. Junta general. Los socios, reunidos en Junta General, decidirán por la mayoría legal o estatutariamente establecida, en los asuntos propios de la competencia de la Junta.

Art. 14. Adopción de acuerdos. Cada participación social da derecho a un voto.

Los acuerdos se adoptarán por mayoría de votos válidamente emitidos, siempre que representen, al menos, un tercio de los votos correspondientes a las participaciones sociales en que se divida el capital social. No se computarán los votos en blanco.

El aumento o la reducción del capital social y, en general, cualquier otra modificación de los Estatutos Sociales requerirá el voto favorable de más de la mitad de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La transformación, la fusión, la escisión, la cesión global de activo y pasivo, el traslado de domicilio al extranjero, la supresión o limitación del derecho de suscripción preferente en los aumentos de capital, la exclusión de socios y la autorización para que el Órgano de Administración de la Sociedad pueda dedicarse, por cuenta propia o ajena, al mismo, análogo o complementario género de actividades al que constituya el objeto social, requerirá el voto favorable de al menos dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

Art. 15. Celebración anual de junta. Los administradores convocarán la Junta General Ordinaria para su celebración dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio con el fin de censurar la gestión social, aprobar, en su caso, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 16. Convocatoria. La Junta General será convocada por el Órgano de Administración, por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido a cada uno de los socios al domicilio que figure en el Libro Registro de Socios. La comunicación deberá contener el nombre de la sociedad, la fecha y hora de la reunión así como el orden del día, en el que figurarán los asuntos a tratar, debiendo figurar también el nombre de la persona o personas que realizan la comunicación.

Entre la convocatoria y la fecha prevista para la celebración de la reunión, deberá existir un plazo de, al menos, quince días. El plazo se computará a partir de la fecha en la que hubiera sido remitido el anuncio al último socio.

El Órgano de Administración convocará la Junta siempre que lo considere necesario o conveniente, y en todo caso, cuando lo soliciten uno o varios socios que representen, al menos, el cinco por ciento del capital social, debiéndose expresar en la solicitud los asuntos a tratar en la Junta. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro del mes siguiente a la fecha en que se hubiere requerido notarialmente al Órgano de Administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del Día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud.

Art. 17. Constitución de la junta. La Junta quedará válidamente constituida cuando concurren a ella, presentes o representados, un número de socios que hagan posible la adopción de acuerdos conforme a las mayorías fijadas en el artículo 14 de estos Estatutos.

Sin perjuicio de lo dispuesto en el artículo anterior, la Junta quedará válidamente constituida, sin necesidad de convocatoria previa si encontrándose reunidos, presentes o representados, los socios representativos de la totalidad del capital social, aceptan por unanimidad la celebración de la reunión y el orden del día de la misma.

Art. 18. Derecho de asistencia a las juntas. Todos los socios tienen derecho a asistir a la Junta General. Los administradores deberán asistir a la Junta General.

Art. 19. Representación. Todo socio puede hacerse representar en la Junta General por medio de otra persona. La representación deberá conferirse por escrito y con carácter especial para cada Junta. Quedan a salvo los supuestos específicos previstos en la Ley.

Art. 20. Presidencia de la junta. Actuarán como Presidente y Secretario de la Junta, cualesquiera de los Administradores, y en su defecto, aquellas personas designadas por los socios asistentes a la reunión.

Los acuerdos adoptados se consignarán en acta en la que figurará la lista de asistentes, y que será aprobada bien por la misma Junta al final de la reunión o, en su defecto y dentro del plazo de quince días siguientes a la celebración de la Junta, por el Presidente de la Junta General o por persona autorizada a actuar como tal en dicha Junta y por dos socios interventores, uno en representación de la mayoría y otro por la minoría.

El acta, una vez aprobada, será firmada por el Secretario de la reunión, con el Visto Bueno del Presidente.

B. Órgano de administración

Art. 21. Administración. La sociedad será administrada y representada por el Órgano de Administración, que podrá ser un Administrador Único, dos o más Administradores Solidarios o Mancomunados o un Consejo de Administración, que tendrá un mínimo de tres y un máximo de doce miembros. Será la Junta General la que determinará el sistema de administración adoptado, así como, en su caso, el número de componentes del Consejo de Administración entre el mínimo y el máximo establecido. Igualmente, la Junta General podrá variar el sistema de administración o el número de componentes del Consejo, dentro de los límites establecidos, sin modificar los presentes Estatutos.

Art. 22. Representación y facultades. El Órgano de Administración ostentará, la representación de la Sociedad ante los Tribunales y fuera de ellos, extendiéndose a todos los asuntos pertenecientes al giro o tráfico de la empresa.

En consecuencia, podrá adoptar cualquier medida y celebrar los contratos necesarios para llevar a cabo el objeto social, incluyéndose aquéllos que entrañen adquisición o disposición de cualquier clase de bienes muebles e inmuebles, así como la creación y cancelación de derechos reales; y en general resolver sobre cualquier asunto comprendido en el ámbito de las operaciones que la Sociedad pueda realizar. La competencia del Órgano de

Administración se extiende a toda clase de asuntos sin limitación, a excepción de aquéllos que por Ley están reservados a la competencia de la Junta General.

Cualquier limitación de las facultades representativas del Órgano de Administración, tanto si vinieren impuestas por los Estatutos, como si se derivaren de decisiones de la Junta General, serán ineficaces frente a terceros. Ello sin perjuicio de su validez y de la responsabilidad en que incurra dicho Órgano frente a la sociedad por su extralimitación, por el abuso

de facultades o por la realización de actos no comprendidos en el objeto social que obliguen a la sociedad de conformidad con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 23. Nombramiento, Separación de administradores y duración del cargo. Para ser Administrador no se requerirá la condición de socio de la Compañía. El nombramiento y separación de cada uno de los administradores (que podrá ser acordado en cualquier momento) será competencia de la Junta General y la separación podrá ser acordada aún cuando no figure en el orden del día, con el voto favorable de dos tercios de los votos correspondientes a las participaciones en que se divida el capital social.

La duración del cargo será por tiempo indefinido. No podrán ser nombrados Administradores quienes se hallaren comprendidos en causa de incapacidad o de incompatibilidad legal para ejercer el cargo, especialmente las determinadas por las Leyes de Incompatibilidades y las generales establecidas por la Ley.

Art. 24. Consejo de administración. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por un Consejo de Administración, el mismo estará compuesto de tres Consejeros como mínimo y doce como máximo, elegidos por la Junta General, que decidirá el número exacto de ellos. El Consejo se reunirá siempre que lo solicite un Consejero mediante carta certificada dirigida al Presidente o lo acuerde el Presidente, a quien corresponde convocarlo. Si se hace a instancia de un Consejero, el Presidente deberá convocarlo dentro del plazo máximo de quince días, desde la recepción de la solicitud.

La convocatoria se hará por escrito que asegure la recepción de la misma, dirigido por el Presidente, donde se expresará el día, hora y lugar de la reunión, con el Orden del Día. Deberá mediar un plazo mínimo de cinco días entre la convocatoria y la fecha de la reunión.

El Consejo de Administración quedará válidamente constituido cuando concurren, presentes o representados, el número de consejeros previstos en los estatutos, siempre que alcancen, como mínimo la mayoría de los vocales.

Los acuerdos se tomarán por mayoría absoluta de los consejeros asistentes o debidamente representados en la reunión, salvo que a Ley exija otra mayoría reforzada. Se admitirá la votación por escrito y sin sesión cuando ningún miembro del Consejo se oponga al procedimiento.

El Presidente abrirá la sesión y dirigirá los debates, concediendo el uso de palabra a los asistentes.

El Consejo regulará su propio funcionamiento y nombrará entre sus miembros, si no lo hace la Junta General de Socios, al Presidente y si lo estima oportuno, uno o varios Vicepresidentes. Asimismo, y si no lo hace la Junta General de Socios, elegirá un Secretario, y si lo cree conveniente, un Vicesecretario, que podrán no ser consejeros, en cuyo caso tendrán voz pero no voto.

El Consejo puede delegar permanentemente todas o algunas de sus facultades, excepto aquéllas que no sean delegables por imperativo legal, a favor de uno o más Consejeros Delegados, así como otorgar apoderamientos generales o especiales y revocar tales nombramientos o apoderamientos.

Los acuerdos se llevarán a un Libro de Actas, cuyas actas serán firmadas por el Secretario y el Presidente.

Art. 25. Administradores solidarios o mancomunados y administrador único. Cuando la sociedad sea regida, administrada y representada por los Administradores Solidarios, en número de dos a cuatro, según decida la Junta General, cada uno indistintamente ostentará las facultades atribuidas por estos Estatutos y por la Ley al Órgano de Administración.

Si se opta por Administradores Mancomunados o Conjuntos, en número de dos a seis, deberán actuar conjuntamente al menos dos de ellos, teniendo las facultades que estos Estatutos y en la Ley se atribuyen al órgano de administración, facultades que tendrá, en su caso, el Administrador Único.

C. Ejecución de los acuerdos

Art. 26. Facultad para certificar. La facultad de certificar las actas corresponde, dependiendo de la forma que adopte el órgano de administración, a las personas designadas por el vigente Reglamento del Registro Mercantil.

Art. 27. Protocolización de acuerdo sociales. La elevación a instrumento público de los acuerdos sociales corresponde a la persona que tenga facultad para certificarlos.

También podrá realizarse por cualquiera de los miembros del Órgano de Administración con nombramiento vigente e inscrito en el Registro Mercantil, cuando hubieren sido expresamente facultados para ello en la escritura social o en la reunión en que se hayan adoptado los acuerdos.

La elevación a instrumento público por cualquier otra persona requerirá el otorgamiento de la oportuna escritura de poder, que podrá ser general para todo tipo de acuerdos en cuyo caso deberá inscribirse en el Registro Mercantil. Este procedimiento no será aplicable para elevar a públicos los acuerdos sociales cuando se tome como base para ello el acta o testimonio notarial de la misma.

Titulo IV. Ejercicio social

Art. 28. Ejercicio social y cuentas anuales. El ejercicio social comenzará el 1 de enero de cada año y terminará el 31 de diciembre del mismo año.

El Órgano de Administración está obligado a formular en el plazo máximo de tres meses, contados a partir del cierre del ejercicio social, las cuentas anuales, el informe de gestión y la propuesta de aplicación del resultado, así como, en su caso, las cuentas y el informe de gestión consolidados.

Las cuentas anuales comprenderán el balance, la cuenta de pérdidas y ganancias, un estado que refleje los cambios en el patrimonio neto del ejercicio, un estado de flujos de efectivo y la memoria.

Estos documentos, que forman una unidad, deberán ser redactados con claridad y mostrar la imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera y de los resultados de la sociedad, de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital y en el Código de Comercio, y deberán estar firmados por cada uno de los miembros del Órgano de Administración.

Durante el plazo que medie entre la convocatoria y la celebración de la Junta, los socios podrán ejercitar el derecho de información que les concede la Ley. En la convocatoria de la Junta se hará constar expresamente la existencia de este derecho.

Art. 29. Aplicación del resultado. De los beneficios obtenidos en cada ejercicio, una vez cubierta la dotación para reserva legal y demás atenciones legalmente establecidas, se detraerá para fondo de reserva voluntaria el porcentaje que determine la Junta General.

Art. 30. Dividendos. Los socios tendrán derecho a los beneficios repartibles en proporción a sus respectivas participaciones sociales.

Título V. Disolución y liquidación

Art. 31. Disolución. La sociedad se disolverá por las causas legalmente previstas en la Ley de Sociedades de Capital.

Art. 32. Liquidación. Quienes fueran administradores al tiempo de la disolución quedarán convertidos en liquidadores, salvo que, al acordar la disolución, los designe la Junta General.

Durante el período de liquidación los socios continuarán celebrando tantas Juntas Generales como se consideren necesarias, de acuerdo con la legislación en vigor.

Una vez terminada la liquidación, el activo neto resultante, si lo hay, se distribuirá entre los socios conforme a sus participaciones y de acuerdo con lo dispuesto en la Ley de Sociedades de Capital."

Ce texte remplace le précédent qui devient sans effet.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder aux gérants de catégorie A et aux gérants de catégorie B suivants décharge:

- M. Marcelo Martins Fonseca, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Floor 2B, 28046 Madrid, Espagne;

- M. Mario Henrique Melillo, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne;

- M. Enéas Garcia Diniz, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Itaim Bibi - São Paulo, Brésil;

- M. Paulo Penido Pinto Marques, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi - São Paulo, Brésil;

- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 3400, Avenida Brigadeiro Faria Lima, Floor 20, 04538-132 Itaim Bibi - São Paulo, Brésil;

- M. Marco Weijermans, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Robert van't Hoeft, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Fabrice Rota, ancien gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. L'Associé Unique décide d'amender l'actuel Organe de Gestion de la Société en remplaçant le précédent Conseil de Gestion par cinq Directeurs Communs.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes pour un mandat de durée indéterminée:

- M. Marcelo Martins Fonseca, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y1040407-Q;

- M. Mario Enrique Melillo, de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal (NIE) est Y0601378-B;

- M. Enéas Garcia Diniz, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de

sa nationalité portant le numéro CZ087080, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Paulo Penido Pinto Marques, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CZ614011, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention;

- M. Alberto Monteiro de Queiroz Netto, de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement Avenida Brigadeiro Faria Lima, 3400, 20 andar, Itaim Bibi, São Paulo, Brésil et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CY972440, en cours de validité, et dont le comme numéro d'assujetti fiscal (NIE) est (NIE) en cours d'obtention.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de donner mandat aux personnes suivantes:

- M. Marcelo Martins Fonseca de nationalité brésilienne, majeur selon les lois de sa nationalité, marié, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro CV019805, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y1040407-Q et M. Mario Enrique Melillo de nationalité italienne, majeur selon les lois de sa nationalité, célibataire, demeurant professionnellement à Paseo de la Castellana, 52, Planta 2B, 28046 Madrid, Espagne, et détenteur d'un passeport de sa nationalité portant le numéro F082374, en cours de validité, et dont le numéro d'assujetti fiscal est Y0601378-B, aux fins d'entreprendre leurs missions individuellement ou conjointement et solidairement, comme suit:

- Pour incorporer dans un Acte Notarié toute sorte de résolutions adoptées par l'Assemblée Générale de l'Associé Unique et /ou par le Conseil de Direction, sans exception, en prenant pour base les Minutes ou le Recueil des Minutes ou les certifications de conventions orales, avec pouvoir de signer tout document et d'entreprendre toute démarche nécessaire pour enregistrer dans le Registre Commercial les résolutions précédemment énoncées en accord avec l'article 108.3 du Règlement du Registre Commercial Espagnol actuellement en vigueur.

- Pour se présenter devant le Notaire Espagnol ou le Notaire Etranger en vue de constituer en Acte Notarié tout document privé qui amende, complète ou corrige cet Acte Notarié, y compris les rectifications et clarifications à inscrire dans le Registre de Commerce de Madrid (Espagne).

- D'entreprendre toutes actions et démarches qui pourraient être nécessaire à l'efficacité juridique du transfert du siège social de la Société en Espagne, étant pour ce faire habilité à signer, modifier, compléter, amender et soumettre toute demande, autorisation, déclaration ou autre document auprès des Autorités Publiques Espagnoles, en particulier l'Administration Fiscale Espagnole, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et des Finances Espagnol.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer quelconque employé de la société Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant individuellement afin de procéder pour le compte de la Société à l'ensemble des formalités auprès des autorités luxembourgeoises et en particulier les formalités de radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide que la Société continuera ses opérations comme imposé par les statuts.

A la suite du transfert de siège social du Luxembourg en Espagne, la Société va continuer ses opérations en Espagne en tant que société espagnole à la date à laquelle l'acte notarié de transfert sera effectif.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide que les résolutions prises en relations avec les points a, b, c, d, e et f de l'ordre du jour de cette assemblée sont prises sous condition résolutoire de refus du transfert du siège social par les autorités espagnoles.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2010. Relation LAC/2010/45915. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010145216/733.

(100166599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Sapori & Gusti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.900.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAPORI & GUSTI S.à.r.l.

Mr Claude BIONDI

Gérant de Société

Référence de publication: 2010143121/13.

(100163854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

SC Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/10/2010. Signature.

Référence de publication: 2010143122/10.

(100163464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Scope Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.592.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Scope Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010143123/15.

(100164066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sebastian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 6, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143124/10.

(100164036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sempre S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 23.291.

—
RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe rectificatifs du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 30 juillet 2010 no L100117108.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEMPRE S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2010143125/13.

(100163942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Optimal Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Zone Industrielle Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 156.344.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Philippe BOURGEOIS, gérant de société, né à Paris 15E (France), le 12 août 1969, avec adresse professionnelle à F-75016 Paris, 10, rue Oswald Cruz, ci représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

OPTIMAL PARTICIPATIONS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Leudelange.

Art. 4. Le capital social est fixé à HUIT CENT DIX MILLE EUROS (€ 810.000,-), représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de HUIT CENT DIX EUROS (€ 810,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaire des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Philippe BOURGEOIS, prénommé, MILLE PARTS SOCIALES	1.000
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	<u>1.000</u>

Toutes les parts ont été libérées intégralement comme suit:

- par l'apport en nature de 370 parts sociales que le comparant, détient dans la société par actions simplifiée B SOLUTIONS, établie et ayant son siège social à F-75838 Paris Cedex 17, 4, rue Galvani, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 498 420561, représentant 85,1% de son capital, le tout évalué par le comparant à 809.747,13 euros

- par l'apport en espèces de la somme de 252,87.

Le comparant déclare que les apports ci-dessous sont à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à DEUX MILLE EUROS (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Philippe BOURGEOIS, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-3372 Leudelange, 21, Zone Industrielle Am Bann.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12086. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145419/85.

(100166388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Fondation Romi, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 24, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg G 135.

—
Bilan au 31.12.2005

		ACTIF
ACTIFS CIRCULANTS		99 801,40 €
KREDIETBANK C/C	357,03 €	
KREDIETBANK TERME	99 444,37 €	
TOTAL DE L'ACTIF		<u>99 801,40 €</u>
		PASSIF
CAPITAUX PROPRES		99 301,40 €
CAPITAL	49 578,70 €	
RESULTATS REPORTEES	48 286,61 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	1 436,09 €	
DETTES		500,00 €
FRAIS A PAYER	500,00 €	
TOTAL DU PASSIF		<u>99 801,40 €</u>

Compte de profits et pertes de l'exercice 2005

	DEBIT	CREDIT
INTERETS CREDITEURS		1 768,15 €
DON DE M. DAMBACH HERVE		500,00 €
FRAIS DE COMPTABILITE ET BILAN	500,00 €	
FRAIS BANCAIRES	332,06 €	
BENEFICE DE L'EXERCICE	1 436,09 €	
TOTAUX:	<u>2 268,15 €</u>	<u>2 268,15 €</u>

Référence de publication: 2010144710/29.

(100165525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Sigma Trust International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sigma Trust International S.à r.l.

Riccardo Moraldi

Référence de publication: 2010143126/12.

(100163618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sigma Trust International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Sigma Trust International S.à r.l.

Riccardo Moraldi

Référence de publication: 2010143127/12.

(100163629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Sirenis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143128/10.

(100163800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

AP Portico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.267.

I. Par résolutions signées en date du 7 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Luxembourg Corporation Company S.A. avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 8 septembre 2010

2. nomination de Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 8 septembre 2010 et pour une période indéterminée

II. La dénomination du gérant AP Portico, GP LDC, ave siège social à Leeward One Building, West Bay Road, KY - Georges Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a changé et est désormais AP Portico GP Ltd

III. Lors du conseil de gérance tenu en date du 7 octobre 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143157/20.

(100164724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Société Immobilière Boulevard Prince Henri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143129/10.

(100163955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Global Liability Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.821.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg le 15 octobre 2010**Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Rik VANPETEGHEM,

Monsieur Mark TORFS,

Monsieur Lambert SCHROEDER.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mai 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PKF ABAX AUDIT
6, place de Nancy
L-2212 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mai 2011.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) s.a.
Signature
Dirigeant Agréé

Référence de publication: 2010145067/26.

(100165645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Solara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143130/9.

(100164025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Transports Pinto et Drui, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4422 Belvaux, 18, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 16.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143131/9.

(100164020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Transports Pinto et Drui, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4422 Belvaux, 18, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 16.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143132/9.

(100164021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Treveria Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 112.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2010.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2010143133/13.

(100163840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

Les comptes consolidés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143134/9.

(100164056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.953.

Auszug aus den Beschlüssen des Alleingeschafters der Gesellschaft vom 19. Oktober 2010

Der Alleingeschafter der Gesellschaft nimmt den Rücktritt von Federigo Cannizzaro di Belmontino als Klasse B - Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 22. Juli 2010 an.

Der Alleingeschafter der Gesellschaft nimmt den Rücktritt von Alexis Kamarowsky als Klasse B

- Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 22. Oktober 2010 an.

Der Alleingeschafter beschließt neue Klasse B - Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und unbefristet zu ernennen:

- James Macdonald, geboren am 4. Februar 1950 in Edinburgh, Großbritannien, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, geboren am 18. August 1965 in Esch-sur-Alzette, Luxemburg, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Luxemburg, den 28. Oktober 2010.

Beglaubigter Auszug

Unterschriften

Der Domizilverwalter

Référence de publication: 2010143769/23.

(100165488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Trèfle ISE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 135.596.

Les comptes annuels de l'exercice 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010143135/10.

(100163536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

A.M.H. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 105.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143137/9.

(100164898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

—
Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 15. Oktober 2010 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Nicholas Smith mit Berufsanschrift 155 Bishopsgate, EC2M 3AD, London, United Kingdom, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Oktober 2011.
- Ko-Optierung von Herrn Martyn Cuff mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxemburg, sowie Herrn Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstraße 11 - 13, 60329 Frankfurt, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Oktober 2011.
- Wiederwahl von KPMG Audit S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 9, Allée Scheffer, 2520 Luxembourg als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Oktober 2011.

Senningerberg, 15. Oktober 2010.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010143143/21.

(100164290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

A.M.I. Participations S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.717.

—
Extrait de la décision du liquidateur du 14 octobre 2010

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard Prince Henri, L - 2014 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010143138/12.

(100164497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143141/10.

(100164261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.522.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143142/10.

(100164267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Howamed S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4601 Differdange, 38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg E 1.726.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 octobre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2010, relation : EAC/2010/1227, que:

Le capital de la société «HOWAMED S.C.I.», se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Germain WAGNER, médecin généraliste, demeurant à L-4470 Soleuvre, 76, rue Emile Mayrisch,	25 parts
- Monsieur Jean Edmond Lucien dit John HOFFMANN, médecin généraliste, demeurant à L-4601 Differdange, 38, avenue de la Liberté,	25 parts
- Monsieur Jean Marc Antoine RASQUIN, médecin généraliste, demeurant à L-4520 Nieder Korn, 2, rue Mathendahl,	25 parts
- Monsieur Max Gilbert NUSS, médecin généraliste, célibataire, demeurant à L-4879 Lamadelaine, 33, rue de la Montagne,	25 parts
TOTAL: CENTS PARTS SOCIALES	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2010.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010143287/22.

(100164416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Abira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.617.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2008

Le siège social de la Société est transféré du 23 avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 6 novembre 2008.

Luxembourg, fait le 28 octobre 2010.

Certifié conforme

Pour ABIRA HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143150/14.

(100164425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Anfield1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.327.

—
Par résolutions signées en date du 6 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 8 septembre 2010

2. nomination de Priscille Fourneaux avec adresse professionnelle au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 8 septembre 2010 et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143145/15.

(100164725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Advanta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.928.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143151/9.

(100164876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.603.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 30 septembre 2010 les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de M. Romain Delvert en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer M. Bruno Bagnouls, né le 9 mai 1971 à Nancy, France, ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est constitué de:

- M. Bruno Bagnouls
- M. Yves Barthels
- Mme Mireille Chetioui

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143152/19.

(100164128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Business Office Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.674.

Les comptes annuels pour la période du 9 décembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143185/11.

(100164659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Credit Co-Invest II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.196.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'associé unique de la société accepte la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant B de la société avec effet au 6 juillet 2010.

L'associé unique accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010143837/25.

(100165354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Antrax Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.643.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143155/10.

(100164379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Aquarius Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.949.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143158/9.

(100164877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Archipel Newko S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143159/10.

(100164505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.631.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «LOTHARINGEN FINANZ AG», ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 17631, constituée suivant un acte reçu par-devant Me Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 13 septembre 1980, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du conseil d'administration du 25 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 239 du 6 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Refonte complète des statuts (suivant projet en annexe) pour les adapter aux décisions susmentionnées de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec la modification envisagée.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour les adapter aux décisions qui précèdent et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales, et de leur donner la teneur suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de LOTHARINGEN FINANZ AG.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46139. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144016/186.

(100165117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Antrax S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Antrax Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 12.643.

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anc. anonyme holding "ANTRAX HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 12.643, constituée suivant acte reçu en date du 13 décembre 1974, publié au Mémorial C, numéro 38 du 26 février 1975.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprise, demeurant à Ettelbruck.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 7.442 (sept mille quatre cent quarante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Changement de la dénomination de la société de ANTRAX HOLDING S.A. en ANTRAX S.A. - SPF.

3. Fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 1.240.000,-.

4. Refonte complète des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ANTRAX HOLDING S.A. en ANTRAX S.A. - SPF.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille Euros), le cas échéant par l'émission de nouvelles actions dont le nombre sera déterminé par le conseil d'administration, valable pour une période de 5 (cinq) ans, se terminant le 15 octobre 2015.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

2. La société adopte la dénomination "ANTRAX S.A. - SPF".

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

3.2. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

3.3. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

3.4. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

3.5. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 240.000,- (deux cent quarante mille Euros), divisé en 7.442 (sept mille quatre cent quarante-deux) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille Euros) qui sera divisé en un nombre d'actions à déterminer par le conseil d'administration

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, se terminant le 15 octobre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

10.3. Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.5. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.7. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

11.8. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.9. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

13.2. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale 16.1. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.2. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.3. Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.5. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.6. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.7. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

16.8. Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3^{ème} mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46141. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143154/230.

(100164369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Arctico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.599.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143160/12.

(100164427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

BlackRock European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143170/10.

(100164410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Miros Investment Holding et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.205.

Société constituée sous forme de société anonyme sous la dénomination de MIROS INVESTMENT suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 117 du 1er avril 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 212 du 31 mai 1994, en date du 25 novembre 1994, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 233 du 30 mai 1995, et en date du 18 septembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 631 du 12 décembre 1995. Les statuts ont ensuite été modifiés, la société anonyme MIROS INVESTMENT étant notamment transformée en société en commandite par actions sous la dénomination

de "MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE", suivant acte reçu par le même notaire en date du 28 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN°359 du 19 mai 2000. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 9 février 2000, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 359 du 19 mai 2000, et en date du 17 décembre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations CN° 681 du 11 juillet 2005.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE

Société en commandite par action

Par: MIROS INVESTMENT HOLDING ET S.A.

Associé commandité

Signature

Référence de publication: 2010144767/28.

(100165258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 octobre 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143173/13.

(100164727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Baltar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 70.748.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143174/10.

(100164506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

CMT Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.027.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2010

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée, signé en nom de CMT LUX S.A.

M. Philippe JALLON / M. Vito LAVECCHIA

Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2010142993/17.

(100162659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.
